

Le réseau des missions locales, acteur historique du parrainage pour l'emploi des jeunes

ASSISES NATIONALES DU PARRAINAGE POUR L'EMPLOI



Un outil gagnant pour les jeunes et les employeurs

>>> Les Assises nationales du parrainage pour l'emploi se déroulent ce vendredi 25 avril 2008 au Palais du Luxembourg à Paris. Jean-Jacques Giannesini, secrétaire général du CNML y participe et prononcera un discours dès l'ouverture.

Cette manifestation est organisée par les quatre ministères de l'économie, de l'immigration, de la justice et de l'éducation avec l'Acisé et le Conseil national des missions locales qui sera présent dès l'ouverture parmi les principales institutions pour présenter les enjeux du parrainage et le rôle historique joué par les missions locales dans le dispositif.

La journée rassemble plus de 200 acteurs publics et privés pour échanger et promouvoir le parrainage comme une clé pour l'emploi des jeunes et un médiateur social entre les générations.



Le parrainage permet à des jeunes en insertion, de profiter de l'expérience, du savoir-faire et de la disponibilité de bénévoles retraités ou actifs, pour la recherche d'un emploi, d'un contrat en alternance ou d'un stage. En lien avec le conseiller de la mission locale, le parrain apporte son soutien et de précieux conseils pour aider le jeune à mieux connaître les filières et les métiers de l'entreprise et préparer une candidature ou un entretien d'embauche. De nombreux témoignages de jeunes, de parrains et d'employeurs révèlent combien cette médiation sociale est utile et pertinente pour l'insertion des jeunes.

Expérimentées dès 1993 par quelques missions locales, les actions de parrainage se sont étendues progressivement à tous les territoires avec le soutien du ministère de l'emploi et des conseils régionaux. Aujourd'hui les employeurs s'engagent dans le dispositif avec le CNML : le groupe de protection sociale des professions du bâtiment et des travaux publics PRO BTP vient de signer un accord pour son réseau national de 350 parrains ; Dexia intègre le parrainage dans la gestion des ressources humaines et accorde à ses salariés deux heures par mois, sur leur temps et leur lieu de travail, pour parrainer 80 jeunes des missions locales chaque année ; tous les accords signés en 2006 entre le CNML et une dizaine de grandes entreprises intègrent le développement du parrainage.

Près de 70% des missions locales sont animatrices d'un réseau de parrains, soit 358 missions locales, 7646 parrains fin 2007, et plus de 10 000 jeunes parrainés. Dans plusieurs régions ces réseaux sont coordonnés par l'Animation régionale des missions locales avec le soutien de la DRTEFP, de l'Ascé ou du Conseil régional, comme en Haute-Normandie, en Picardie ou en Lorraine.

En Lorraine, la DRTEFP et l'animation régionale AMILOR ont lancé en 2005 le projet « Les ressorts du parrainage » pour valoriser ces actions et proposer un site Internet très complet qui présente le

dispositif aux parrains, aux jeunes et aux employeurs.

Le CNML, seule structure nationale à s'être investie dans le parrainage depuis plusieurs années au nom des missions locales, continuera d'amplifier ses actions dans ce dispositif.

- > [Les Assises nationales du parrainage sur le site du ministère de l'économie](#)
- > [Le site de l'animation régionale du parrainage de Lorraine](#)
- > [Le guide pratique parrainage pour l'emploi](#)
- > [Le dispositif parrainage de l'éducation nationale pour les élèves](#)
- > [Le parrainage des jeunes sous main de justice](#)

Contact : Yves Auton, chargé de communication. Tél. 01 57 33 81 91 - 06 70 72 89 66. Mél : yves.auton@finances.gouv.fr